



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Logement : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 1797

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur les conditions de vie intolérables auxquelles sont confrontés les résidents des foyers de travailleurs immigrés implantés à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Le foyer Bara, installé dès 1967 dans une ancienne usine désaffectée, malgré l'opposition de la municipalité, a une capacité de 205 places qui, dès l'ouverture, fut portée à 410 par la préfecture. Ce sont actuellement plus de 800 personnes qui y « survivent », cette suroccupation chronique provoquant de très sérieux problèmes qui mettent constamment en péril la vie des résidents. Selon les observations effectuées par les sapeurs-pompiers qui ont pu constater à maintes reprises l'absence de toute mesure d'hygiène et de sécurité, la moitié des occupants périrait en cas d'incendie. Tout accident, toute perte de vies humaines faisant suite à un sinistre ne pourrait qu'être imputable aux autorités gouvernementales qui jusqu'à présent ont refusé de prendre les mesures politiques indispensables pour mettre fin à cet état de fait dramatique, injuste et inhumain. Quant au foyer Nouvelle France, prévu en 1980 pour loger provisoirement 200 personnes pendant deux ans, sept années se sont déjà écoulées sans qu'une solution ne soit apportée ni qu'aucune proposition ne soit faite de la part des responsables gouvernementaux successifs, régionaux et départementaux, à qui incombe l'entière responsabilité de la situation actuelle. Plus de 500 personnes y vivent aujourd'hui, dans des conditions lamentables que M le préfet a d'ailleurs trouvées choquantes lors de sa visite le 9 février dernier. Les multiples interventions effectuées auprès des ministères, préfets de région et du département, président du conseil régional sont, à ce jour, systématiquement restées sans réponse. Cette situation n'a que trop duré : l'unique solution consiste à résorber ces foyers en relogant les résidents dans le cadre de la solidarité régionale. Pour sa part, la municipalité de Montreuil s'est engagée à reloger les résidents qui travaillent dans la ville. En conséquence, il lui demande : 1o d'accorder, dans les meilleurs délais, une audience aux élus locaux et aux représentants des intéressés, comme ils en ont exprimé le souhait depuis plusieurs années, au nom de la dignité et des légitimes aspirations des résidents ; 2o de prendre les dispositions adaptées pour qu'en cette matière soit appliqué le principe de la solidarité régionale ; 3o de préciser les mesures qu'il entend mettre en œuvre afin de pouvoir contribuer à une solution durable conforme aux intérêts des travailleurs concernés et au respect des droits de l'homme les plus élémentaires.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire attire l'attention sur les conditions de vie auxquelles sont confrontés les résidents des foyers Bara et Nouvelle France, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), du fait notamment de leur suroccupation, et souhaite que des dispositions soient prises, dans le cadre de la solidarité régionale, pour résorber ces foyers. Depuis de nombreuses années, conscients de l'importance du problème soulevé, les pouvoirs publics ont souhaité réaliser de nouvelles capacités d'accueil pour les travailleurs immigrés isolés soit par la construction de foyers, soit par l'acquisition et la réhabilitation d'immeubles anciens vides. Ces opérations supposaient à la fois de disposer d'un patrimoine bien situé pour que les résidents des foyers suroccupés ne soient pas trop éloignés de leurs lieux de travail, et d'obtenir les autorisations de construire correspondantes. Sur le premier point, les recherches entreprises, en particulier, par la Sonacotra, ont permis d'esquisser des

solutions. Mais celles-ci se sont vite heurtées aux réticences des municipalités concernées soit en raison de l'existence de foyers déjà nombreux sur leur territoire, soit du fait de l'opposition réelle ou supposée des populations. Ainsi, la résorption du foyer provisoire de la Nouvelle France qui devait se réaliser en 1984, n'a pu aboutir, car la municipalité de Montreuil a refusé de proroger un permis de construire au bénéfice de la SA d'HLM Logirep, pour un foyer de 200 lits rue, Leon-Gaumont. De même, l'impossibilité de dégager, dans les foyers existants ou dans le patrimoine privé, après réhabilitation, des capacités suffisantes pour accueillir les résidents du foyer Bara, a empêché le gestionnaire, l'association pour l'accueil et la formation des travailleurs migrants (AFTAM), de diminuer les effectifs présents au foyer pour ramener et maintenir sa capacité à la capacité initiale (205 lits). Il est précisé, en effet, que la résorption complète de ce foyer (très bien situé), n'a jusqu'à présent jamais été envisagée par les pouvoirs publics et a toujours été refusée par les résidents. Enfin, il faut rappeler que, malgré de nombreuses démarches, M le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet du département de Paris, n'a jamais pu obtenir un concours suffisant des élus locaux pour mettre en œuvre une politique de solidarité régionale sur le logement des populations immigrées, isolées ou familles.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1797

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2391